



# Fonds pour l'environnement mondial

Le 10 décembre 1999

---

**COMPTE RENDU CONJOINT DES PRESIDENTS  
REUNION DU CONSEIL DU FEM  
8-10 DECEMBRE 1999**

**OUVERTURE DE LA REUNION**

1. La réunion est ouverte par Mohamed T. El-Ashry, directeur général et président du FEM.

**ÉLECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

2. M. Hans-Peter Schipulle, représentant l'Allemagne, est élu à la présidence de la réunion.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. Le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document GEF/C.14/1.

**DECLARATIONS AU TITRE DES CONVENTIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

4. M. Michael Zammit Cutajar, secrétaire exécutif pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et M. Hamdallah Zedan, secrétaire exécutif pour la Convention sur la diversité biologique, font une déclaration au Conseil. Les deux intervenants répondent ensuite aux questions des membres. Dans le cadre du point 7 de l'ordre du jour intitulé *Préciser les liens existant entre la dégradation des sols et les domaines d'intervention du FEM*, le représentant de M. Hama Arba Diallo, secrétaire exécutif pour la Convention sur la lutte contre la désertification, fait en son nom une déclaration devant le Conseil.

## DECISIONS DU CONSEIL

6. Le Conseil approuve les décisions suivantes :

Décision sur le point 6 de l'ordre du jour

*Rapport d'avancement du Groupe de la Banque mondiale sur la préparation d'une stratégie environnementale.*

7. Ayant examiné le document GEF/C.14/3 intitulé, *World Bank Group Progress Report on the Preparation of an Environment Strategy*, le Conseil prend acte des progrès accomplis par le Groupe de la Banque mondiale dans l'élaboration d'une stratégie destinée à intégrer les préoccupations relatives à l'environnement mondial dans les politiques et les programmes du Groupe de la Banque mondiale, dans le cadre d'une stratégie couvrant les aspects locaux, régionaux et mondiaux de l'environnement dans son ensemble.

8. Le Conseil déplore le délai nécessaire pour préparer la stratégie et préciser ses rapports avec l'action du FEM. La Banque est invitée, en finalisant sa stratégie, à prendre en considération les nombreuses observations de fond faites par les membres du Conseil.

9. Le Groupe de la Banque mondiale informe le Conseil qu'il a adopté un calendrier de consultations internes et externes approfondies qui devrait permettre d'achever sa stratégie environnementale en vue de sa soumission au Conseil des administrateurs de la Banque mondiale en octobre 2000. Le Conseil demande à la Banque mondiale de lui soumettre son projet de rapport final sur la stratégie environnementale pour sa réunion de novembre 2000 et il demande également que lui soit soumis à sa réunion de mai 2000 un rapport détaillé indiquant l'évolution des questions traitées dans la stratégie.

Décision sur le point 7 de l'ordre du jour

*Préciser les liens existant entre la dégradation des sols et les domaines d'intervention du FEM : plan d'action destiné à renforcer le soutien du FEM*

10. Ayant examiné le document GEF/C.14/4, *Préciser les liens existant entre la dégradation des sols et les domaines d'intervention du FEM : plan d'action destiné à renforcer le soutien du FEM*, le Conseil approuve le plan d'action proposé pour renforcer le soutien du FEM aux activités concernant la dégradation des sols dans la mesure où celles-ci sont en rapport avec ses domaines d'intervention, sous réserve des observations faites par le Conseil. Ce dernier demande

11. Le Conseil examine le projet de programme de travail qui lui est soumis dans le document GEF/C.14/6<sup>1</sup> et l'approuve<sup>2</sup>, sous réserve des observations formulées au cours de sa réunion et de celles qui pourraient être adressées au Secrétariat d'ici le 31 décembre 1999.

12. À l'exception des activités dont la liste suit :

- a) Colombie, protection de la biodiversité dans la Sierra Nevada de Santa Marta ;
- b) Brésil, autobus urbains à piles à combustible (hydrogène) ;
- c) Mexique, centrale thermique hybride utilisant l'énergie solaire ;

le Conseil estime que tous les projets inscrits au programme de travail i) sont ou seraient conformes à l'Instrument ou aux politiques et procédures du FEM et ii) peuvent être agréés par le DG en vue d'être soumis à l'aval de l'Agent d'exécution. Avant de donner son agrément, le DG devra toutefois faire parvenir aux membres du Conseil un projet final des descriptifs de projet tenant pleinement compte des remarques qu'ils auront formulées sur le programme de travail. Le DG complétera ces documents d'une explication satisfaisante de la façon dont l'expert du STAP et lui-même ont donné suite à ces remarques, et il confirmera que le projet reste conforme à l'Instrument ainsi qu'aux politiques et procédures du FEM.

13. En ce qui concerne les trois projets énumérés au paragraphe ci-dessus, ils est demandé au Secrétariat de faire en sorte que les membres du Conseil reçoivent copie des descriptifs de projet et communiquent dans un délai de quatre semaines au DG leurs éventuelles préoccupations avant que celui-ci agréé les projets et les soumette à l'aval de l'Agent d'exécution.

---

<sup>1</sup> En présentant le programme de travail, le DG fait observer que le projet intitulé *Brésil — encourager la protection de la biodiversité et son utilisation durable dans la forêt vierge du nord-ouest du Mato Grosso* a été retiré de la liste des opérations soumises à l'approbation du Conseil, ce qui ramène à 154 615 millions de dollars le montant total qu'il est demandé au FEM d'affecter au programme de travail.

Décision sur le point 10 de l'ordre du jour

*Projet de rapport annuel*

14. Le Conseil examine le projet de rapport annuel (volumes I et II) traitant des activités du FEM pendant l'exercice 99, et faisant l'objet des documents GEF/C.14/7 et GEF/C.14/8, et l'approuve sous réserve des observations formulées par ses membres. Il demande au Secrétariat de publier le rapport et d'en assurer une large diffusion.

Décision sur le point 11 de l'ordre du jour

*Plan d'activité, ex. 01-03*

15. Ayant examiné le plan d'activité du FEM, ex. 01-03 (document GEF/C.14/9), le Conseil l'approuve sous réserve des observations formulées à la réunion. Il demande au Secrétariat et aux Agents d'exécution de prendre en compte le plan d'activité et ses décisions concernant les autres points de l'ordre du jour dans la mise en œuvre des activités du FEM et la préparation du budget de l'exercice 2001 qui sera soumis à l'approbation du Conseil à sa réunion de mai 2000.

16. Le Conseil donne son accord de principe à l'évolution proposée du soutien du FEM aux pays bénéficiaires dans le cadre d'une stratégie de programmation plus affirmée et demande au Secrétariat de préparer, en consultation avec les Agents d'exécution, un document décrivant en détail les critères applicables et les procédures d'exécution. Ce document devrait être affiché sur le site web du FEM pour observations. Le Conseil pourrait envisager à sa réunion de mai 2000 un programme pilote appliquant cette approche si un tel programme a déjà été préparé de façon satisfaisante et à temps pour la réunion.

Décision sur le point 12a de l'ordre du jour

*Deuxième rapport d'activité sur les mesures à prendre conformément aux recommandations du bilan global du fonctionnement du FEM et celles qui concernent la deuxième période de reconstitution de ses ressources*

17. Ayant examiné le document GEF/C.14/10 intitulé, *Actions to Implement the Recommendations of the Study of GEF's Overall Performance and the Policy Recommendations to the Second Replenishment*, le Conseil prend acte des mesures prises par le Secrétariat et les Agents d'exécution. Il demande au Secrétariat et aux Agents d'exécution de poursuivre leurs efforts pour donner suite aux recommandations et de rendre compte à sa prochaine réunion des nouveaux progrès réalisés à cet égard.

capacités, notamment pour la mise au point des éléments d'une stratégie et d'un plan d'action en vue du renforcement des capacités dans le domaine de la biodiversité. Le Conseil invite également le Secrétariat à soumettre l'évaluation intérimaire à la cinquième session de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, conformément au paragraphe 3.2 du Mémoire d'accord entre la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial.

Décision sur le point 13 de l'ordre du jour

*Relations avec les Conventions*

19. Ayant examiné le document GEF/C.14/12, intitulé *Relations with Conventions*, le Conseil prend acte des évolutions intéressant le FEM dans le cadre des divers accords internationaux de portée mondiale et encourage le Secrétariat et les Agents d'exécution à poursuivre leur collaboration avec les Parties aux Conventions et les Secrétariats de celles-ci. Le Conseil encourage les pays bénéficiaires, les Agents d'exécution et le Secrétariat du FEM à poursuivre leurs efforts pour mettre au point des projets entrepris à l'initiative des pays et compatibles avec les politiques et les priorités des programmes énoncées dans le cadre des directives émanant de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

20. Le Conseil prend acte des progrès accomplis par le Secrétariat et les Agents d'exécution dans la définition des critères opérationnels révisés en fonction desquels des modifications doivent être apportées aux activités habilitantes compte tenu de l'augmentation des financements approuvée par le Conseil à sa dernière réunion. Cette augmentation des ressources devrait permettre de répondre dans l'immédiat aux besoins prioritaires des pays en matière de renforcement des capacités, conformément aux directives données dans ce domaine dans les Conventions en attendant les résultats de l'Initiative de renforcement des capacités.

21. Le Conseil demande au DG de continuer à observer les négociations sur un instrument international contraignant en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures internationales relatives à certains polluants organiques et de le tenir au courant de l'avancement de ces négociations.

Décision sur le point 13a de l'ordre du jour

*Projet de rapport du FEM à la cinquième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique*

## POINTS SAILLANTS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

23. Les explications et précisions suivantes ont été fournies durant l'examen par le Conseil des questions inscrites à son ordre du jour et des décisions connexes.

Point 6 de l'ordre du jour

*Rapport d'avancement du Groupe de la Banque mondiale sur l'établissement d'une stratégie environnementale*

24. Plusieurs membres du Conseil se déclarent préoccupés de voir la stratégie environnementale de la Banque mondiale réduite à la lutte contre la pauvreté, ce qui risque selon eux d'amener la Banque à accorder moins d'attention à l'environnement mondial, et ils considèrent qu'il vaudrait peut-être mieux replacer la stratégie dans le contexte plus large d'un développement durable.

25. Il est convenu que la Banque mondiale devrait tirer pleinement parti de ses avantages comparatifs et de son expérience pour s'attaquer aux problèmes de l'environnement mondial et qu'elle devrait continuer à jouer un rôle actif et productif en tant qu'Agent d'exécution du FEM.

26. Il est recommandé à la Banque mondiale de prendre pleinement en compte, en affinant sa stratégie, les conclusions des dialogues qu'elle mène avec les pays clients et les autres parties prenantes.

27. Les membres du Conseil soulignent la nécessité de renforcer la capacité interne de la Banque mondiale, particulièrement dans le domaine du rendement énergétique et des énergies renouvelables.

Point 7 de l'ordre du jour

*Préciser les liens existant entre la dégradation des sols et des domaines d'intervention du FEM : plan d'action destiné à renforcer le soutien du FEM*

28. Le Conseil demande aux Agents d'exécution d'accorder un rang de priorité élevé à la mise en œuvre du plan d'action.

29. Le Conseil demande au FEM, en particulier à ses Agents d'exécution, de coopérer avec le mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification.

cofinancements et assurerait une meilleure complémentarité entre les activités du FEM et les activités normales des Agents d'exécution.

32. Il est également proposé d'accorder une plus grande attention, dans le plan d'action et au niveau de sa mise en œuvre, aux causes profondes de la dégradation des sols.

Point 9 de l'ordre du jour

*Programme de travail soumis à  
l'approbation du Conseil*

33. Le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution sont invités à poursuivre leurs efforts pour accélérer et simplifier le cycle du projet. Les Agents d'exécution sont également invités à renforcer leur coopération aux niveaux national et régional.

34. Le Conseil souligne qu'il est important de fixer des critères et de déployer des efforts pour faire en sorte que les projets soient conçus de façon à pouvoir être reproductibles et durables.

35. Le Conseil reconnaît également qu'il est important de recourir à des cofinancements et de faire en sorte que le FEM apporte le soutien voulu pour assurer la durabilité des projets.

36. Le Conseil craint un certain déséquilibre, dans le portefeuille de projets relatifs à la biodiversité, entre les projets visant à préserver la biodiversité et ceux qui ont pour but d'assurer son utilisation durable.

37. Le Conseil prend note avec satisfaction de l'engagement pris par la Banque de constituer une solide réserve de projets relatifs au rendement énergétique et aux énergies renouvelables, et il demande instamment à la Banque de lui communiquer le plus rapidement possible des propositions à cet égard.

38. Le Conseil se déclare satisfait de l'application initiale du mécanisme de défraiement et demande au Secrétariat de continuer à suivre l'avancement de son utilisation en effectuant des audits et en perfectionnant les systèmes de comparaison en vue d'assurer une plus grande efficacité et de faire en sorte que les caractéristiques des projets soient établies correctement pour que l'on puisse déterminer des allocations pour frais.

39. Le Secrétariat et les Agents d'exécution sont invités à inclure le renforcement des capacités face à la dégradation des sols dans les activités habilitantes, dans le cadre des domaines

41. En ce qui concerne la proposition de projet, intitulée *Tajdikistan : Élimination progressive des substances nocives à la couche d'ozone*, le Conseil est informé que le gouvernement suisse a fait une offre d'assistance technique qui permettra d'envisager une double option en ce qui concerne le CFC à la fabrication de réfrigérateurs du Pamir. Le PNUD a fait savoir qu'il soumettrait à l'approbation du Directeur général un document de projet mis à jour permettant le recours à la double option susmentionnée si de nouvelles évaluations techniques en confirmaient la faisabilité.

Point 10 de l'ordre du jour

*Projet de rapport annuel*

42. Le Conseil se déclare satisfait de la présentation agréable et du style élégant du projet de rapport annuel.

43. Le Conseil souligne l'importance des ateliers de dialogue avec les pays et de nombreux membres du Conseil demandent des informations complémentaires sur le contenu et le calendrier de ces ateliers ainsi que sur leurs pays d'accueil. Le Secrétariat est invité à fournir ces informations avec des rapports d'activité réguliers au Conseil, éventuellement par le site web du FEM.

44. Le Secrétariat est invité à envisager diverses options pour soumettre le projet de rapport annuel à l'approbation du Conseil à une date aussi proche que possible de la fin de l'exercice, et notamment l'éventuelle soumission à l'approbation du Conseil du projet de rapport par courrier suivant la procédure d'accord tacite.

Point 11 de l'ordre du jour

*Plan d'activité, ex. 01-03*

45. En ce qui concerne l'approche-programme proposée pour déterminer la programmation des activités du FEM et leur financement, le Conseil souligne que cette approche ne sera efficace que si chaque programme prend en compte :

- a) un domaine d'activité bien défini,
- b) des activités dans des domaines où des progrès mesurables peuvent être réalisés,
- c) intégration des activités du FEM dans les stratégies nationales, incorporation des accords sur les cadres habilitants et efforts coordonnés,
- d) application de l'orientation fondamentale des politiques et principes opérationnels du FEM, notamment des principes de surcoût et d'initiative



- f) prise en compte des ressources disponibles par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire du FEM et flexibilité au niveau de la budgétisation,
- g) indication des résultats attendus au niveau programmatique, et suivi et évaluation adéquats de ces résultats.

46. Le Conseil demande instamment aux bailleurs de fonds qui ne l'ont pas encore fait de déposer rapidement leurs instruments d'engagement et leurs notes pour la deuxième reconstitution des ressources du FEM afin de répondre aux besoins financiers prévus dans le plan d'activité.

47. Le Conseil reconnaît que les projections relatives à la troisième année du plan d'activité dépendent de la prochaine reconstitution des ressources du FEM.

48. Les Agents d'exécution sont invités à redoubler d'efforts pour faire participer davantage de pays au processus du FEM et pour identifier des projets particulièrement novateurs.

49. En ce qui concerne le paragraphe 15 du plan d'activité concernant les problèmes qui apparaissent dans le cadre de l'environnement mondial, il est proposé de soumettre à l'attention du FEM le protocole sur la biosécurité et, éventuellement, la question des forêts. Le Secrétariat est invité à examiner les incidences qu'ont sur les activités du FEM les négociations relatives aux polluants organiques persistants (POP).

50. Le Conseil invite le Secrétariat à formuler, pour l'examiner à sa réunion de mai 2000, une proposition relative à l'évaluation des opérations du FEM avant la prochaine reconstitution de ses ressources.

51. Plusieurs membres du Conseil demandent que l'on procède au renforcement continu de la capacité de suivi et d'évaluation des activités financées par le FEM.

52. Le Secrétariat est invité à tenir sur le site web du FEM une liste à jour des agents de liaison nationaux du FEM. Il est également invité à afficher sur son site web des listes des agents de liaison des Conventions pour tenter de mieux harmoniser les positions adoptées lors de différents forums.

53. Plusieurs membres du Conseil demandent au Secrétariat d'inclure dans les futurs plans d'activité des projections financières concernant la question de la dégradation des sols qui recoupe divers domaines d'intervention.

55. Le Conseil demande instamment aux Agents d'exécution et au Secrétariat de renforcer le rôle des entités du secteur privé en tant que partenaires pour les activités relatives à l'environnement mondial, en particulier suivant les modalités financières approuvées précédemment par le Conseil, et de soumettre éventuellement à l'examen du Conseil des propositions visant à modifier les dites modalités.

56. Le Conseil prend note avec satisfaction des progrès de la collaboration avec les banques régionales de développement en vue de la préparation et de l'exécution des projets financés par le FEM.

57. Le DG est invité à réfléchir, en consultation avec les parties intéressées, à la façon dont le FEM pourrait apporter une contribution substantielle au processus, ainsi qu'aux activités liées à Rio+10 en 2002 qui démontreraient ce que le FEM a accompli depuis la CNUED. Le DG est invité à partager ses idées avec le Conseil du FEM lors d'une prochaine réunion.

Point 12a de l'ordre du jour

*Deuxième rapport d'activité sur les mesures visant à donner suite aux recommandations du bilan global du fonctionnement du FEM et aux recommandations relatives à la deuxième période de reconstitution des ressources*

58. Le Conseil demande aux Agents d'exécution de lui fournir par l'intermédiaire du Secrétariat des informations sur les politiques et les critères appliqués par les organismes à la participation de consultants locaux et régionaux à la préparation, à l'exécution et à l'évaluation des projets.

59. Le Secrétariat est invité à examiner, en consultation avec les Agents d'exécution, des évaluations spéciales de projets technologiques novateurs financés par le FEM.

60. Il est recommandé d'améliorer la qualité des rapports sur l'avancement des projets en y incluant des informations sur les pourcentages d'exécution des activités des projets et de décaissement des financements des projets.

61. Le Conseil se félicite de l'offre faite par les ONG de fournir une liste d'experts dans diverses régions et il demande au Secrétariat et aux Agents d'exécution de faire davantage appel

63. Le Conseil souligne que le FEM devrait continuer à jouer son rôle de catalyseur en mobilisant un soutien bilatéral et multilatéral à l'exécution des stratégies et plans d'action concernant la biodiversité.

64. Le Conseil approuve la conclusion de l'évaluation selon laquelle une meilleure coordination et un meilleur classement par ordre de priorité des activités proposées ainsi qu'une meilleure prise en charge des activités habilitantes au niveau des pays s'imposent afin d'intégrer avec succès les questions relatives à la biodiversité dans les plans de développement économique, et offrant ainsi de meilleures possibilités d'application réussie de la Convention.

Point 13 de l'ordre du jour

*Rapports avec les Conventions*

65. Le Conseil prend acte du programme de travail conjoint agréé avec la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar sur les zones humides, et appelle à un nouveau renforcement des rapports entre les Secrétariats de la Convention de Ramsar et du FEM.

66. Le Secrétariat est invité à continuer à renforcer ses relations avec les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la CCCC et de la Convention sur la lutte contre la désertification.

67. Le Secrétariat est invité à poursuivre ses travaux sur la question du surcoût dans le domaine d'intervention relatif à la biodiversité.

68. Le Secrétariat est invité à informer le Conseil de ses conclusions préliminaires sur son évaluation des rapports entre les négociations sur les POP et le FEM et les options relatives à l'inclusion d'activités liée aux POP dans les travaux du FEM.

Point 14 de l'ordre du jour

*Questions diverses*

69. Le membre du Conseil représentant les États-Unis décrit les négociations achevées récemment sur le budget de l'exercice 2000. Il indique, que même si le niveau de financement final pour le FEM n'est pas satisfaisant, deux mesures importantes ont été prises. Tout d'abord, l'autorisation du Congrès pour une participation au FEM en ce qui concerne les futures reconstitutions des ressources ne sera plus nécessaire. Deuxièmement, la contribution finale pour l'exercice 2000 fournira 25 millions de dollars qui compléteront les engagements au titre de FEM-1, et 10,8 millions de dollars comme paiement initial dans le cadre des engagements au

gouvernement italien prévoit de déposer son instrument d'engagement à FEM-2 avant la prochaine réunion du Conseil.

71. Le membre du Conseil représentant l'Espagne informe le Conseil que la loi autorisant son pays à soumettre son instrument d'engagement pour la deuxième reconstitution des ressources du FEM est en voie d'être approuvée par le Sénat, après quoi l'Espagne déposera aussitôt son instrument d'engagement.

72. Le Conseil approuve la pratique consistant à utiliser des moyens électroniques (site web du FEM) pour diffuser sa documentation.

73. Il est proposé que le Secrétariat utilise le site web du FEM pour aider les membres du Conseil à suivre les propositions de projet, notamment celles communiquées au Conseil avant d'être entérinées, et celles concernant des projets de taille moyenne qui sont diffusées avant d'être approuvées

74. Le Conseil recommande que dans la préparation de la documentation du Conseil, un résumé analytique soit inclus dans les documents d'une certaine longueur.

75. Le Conseil invite le Secrétariat et les Agents d'exécution à mettre leur expérience au service des travaux de la Commission du développement durable sur l'énergie et le développement durable.

76. Plusieurs membres du Conseil demandent au Conseil d'envisager de faciliter la participation de suppléants à ses réunions. Le DG indique qu'il engagera des consultations plus poussées sur cette question et qu'il communiquera au Conseil les conclusions de ses consultations.

77. Le Secrétariat décide de diffuser aux membres du Conseil, pour observations, sa proposition établie en collaboration avec les Agents d'exécution sur la façon dont le FEM appliquera la décision de la Conférence des parties à la CCCC concernant la deuxième série de communications nationales des Parties ne figurant pas à l'annexe 1.